



# GROUPEMENT NATIONAL DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse e-mail : .....

Profession actuelle : .....

Tél pers : ..... E-mail : .....

Membre :  Actif  Veuve / veuf  Sympathisant



## RÉGIMENT ET/OU BRIGADE

Date d'incorporation : .....

Numéro matricule : .....

Date de radiation des contrôles( sans objet si toujours en activité).....

Cies et services successifs : .....

.....

Dernier grade en activité : .....

Le(date) : ..... signature : ..... Joindre 1 photo d'identité

Recommandé par : .....

## INFORMATIONS

L'Association se compose de membres actifs, de veuves, de veufs et de membres sympathisants. Sont considérées comme membres actifs les personnes ayant servi ou pas à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Le titre de veuve ou de veuf concerne les conjoints des membres actifs décédés. Les modalités des cotisations sont définies par le règlement intérieur de chaque amicale ou groupement. Seuls les membres actifs disposent du droit de vote. Sont considérés comme membres sympathisants les personnes qui souhaitent rejoindre l'association par amitié ou en raison d'une affinité quelconque. Leur participation aux assemblées générales est souhaitée.

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association. Ces données, considérées comme confidentielles, ne seront en aucun cas communiquées à des tiers ou à des organismes sans votre accord écrit.

## PROCÉDURE POUR ADHÉRER À UNE AMICALE

1. Remplissez le bulletin.
2. Envoyez-le par e-mail ou, à défaut, par voie postale (adresse indiquée sur la liste des présidents de groupements-amicales en pièce jointe), accompagné d'une photo d'identité. Parallèlement, effectuez le paiement de la cotisation par virement en précisant bien votre nom et le motif du virement (IBAN indiqué par votre amicale). En cas d'impossibilité d'effectuer un virement, adressez votre règlement par chèque libellé à l'ordre de votre amicale au trésorier.

---

---

**Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter**

**Goupement National des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris**  
**contact@gnaspp.fr**  
**39, boulevard Bourdon-75004 Paris**  
**Téléphone : 01 85 81 05 77**